F

联合国粮食及农业组织 Food and Agriculture Organization of the United Nations Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة

COMITÉ FINANCIER

Deux cent deuxième session

Rome, 11-15 novembre 2024

Rapport intérimaire sur la suite donnée aux recommandations du Comité consultatif de contrôle de la FAO

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

Mme Beth Crawford
Sous-Directrice générale
Directrice du Bureau de la stratégie, du programme et du budget
Secrétaire du Comité consultatif de contrôle
Tél.: +39 06570 52298
Courriel: FAO-OAC-Secretariat@fao.org

Les documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

NP839/f

RÉSUMÉ

- Le présent rapport fait le point sur la mise en œuvre, par le secrétariat, des recommandations formulées par le Comité consultatif de contrôle.
- Il s'agit d'une mise à jour des informations qui figurent à l'*annexe 2* du document publié sous la cote FC 199/7 (*Rapport annuel du Comité consultatif de contrôle de la FAO – 2023*).

INDICATIONS QUE LE COMITÉ FINANCIER EST INVITÉ À DONNER

- Le Comité financier est invité à examiner le présent document et à donner les indications qu'il jugera utiles.

Projet d'avis

Le Comité:

- **a pris note de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Comité consultatif de contrôle;**
- **s'est félicité des progrès accomplis en vue du classement de ces recommandations;**
- **a dit attendre avec intérêt de recevoir, à sa prochaine session, des informations actualisées sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations.**

1. On trouvera dans le *tableau 1* du présent document la synthèse de l'état d'avancement – au moment de l'établissement du rapport − de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Comité consultatif de contrôle.

2. Le *tableau 2* présente en détail les derniers éléments d'information en date quant à l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du Comité consultatif de contrôle.

Tableau 1. État d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du Comité consultatif de contrôle

Année	**Recommandations formulées**	***Recommandations mises en œuvre (tel qu'indiqué dans le document FC 199/7)***	**Recommandations mises en œuvre (*tel qu'indiqué dans le document FC 202/12.2*)**	**Recommandations en cours de mise en œuvre**
2020	13[(i)]	*12*	0	**1**
2021	9[(i)]	*9*[(i)]	-	**0**
2022	6[(ii)]	*2*	2	**2**
2023	10	*2*	1	**7**
2024[(iii)]	3	-	1	**2**
Nombre total de recommandations	**41**	***25***	**4**	**12**

[(i)] *Dont une recommandation réitérée lors des sessions suivantes et qui n'a donc été prise en compte qu'une seule fois dans le calcul.*

[(ii)] *Une recommandation a été divisée afin de mieux rendre compte des mesures prises aux fins de la mise en œuvre. Ainsi, le nombre de recommandations formulées est passée de 4 (FC 199/7) à 6.*

[(iii)] *La 68e session du Comité consultatif de contrôle (1-3 octobre 2024) n'est pas prise en compte dans le présent rapport.*

Tableau 2: État d'avancement de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Comité consultatif de contrôle

● ACHEVÉE		● EN VOIE D'ACHÈVEMENT	● EN COURS
SURVEILLANCE ET CONTRÔLE INTERNE			
1.	66e session du Comité consultatif de contrôle (mars 2024)	●	**Le Comité:** concernant les activités de la FAO ayant trait au contrôle préalable, a recommandé que dans le cadre des efforts de renforcement des capacités menés au niveau décentralisé, différentes capacités soient renforcées selon qu'il s'agisse du secteur privé, d'ONG, de fondations ou autre; a encouragé une collaboration étroite avec le Bureau de la déontologie, en particulier pour les activités extérieures et à des fins de prévention de conflits d'intérêts. **La FAO:** Grâce à la dématérialisation en cours du processus de contrôle préalable au sein du système de gestion de la relation client, les capacités en matière de collecte et d'analyse de données seront renforcées, ce qui facilitera la préparation d'orientations ciblées permettant de gérer de manière différenciée les risques, en fonction des différents types d'entités (secteur privé, ONG, fondations, etc.), et permettra d'étayer les activités de renforcement des capacités menées auprès des décideurs décentralisés.
2.	65e session du Comité consultatif de contrôle (décembre 2023)	●	**Le Comité:** a recommandé de mettre à jour la politique relative aux sanctions infligées aux fournisseurs. **La FAO:** Les procédures de sanction de la FAO doivent être alignées, dans la mesure du possible, sur le modèle de cadre politique relatif aux sanctions infligées aux fournisseurs mis au point par le Réseau achats du Comité de haut niveau sur la gestion, car celui-ci pose les bases de la reconnaissance mutuelle des sanctions de la part des organismes des Nations Unies. Les départements juridiques des organismes des Nations Unies procèdent actuellement aux examens finaux de la version révisée du modèle de cadre politique, avant son approbation par le Réseau achats du Comité de haut niveau sur la gestion. La révision finale des procédures de la FAO relatives aux sanctions sera achevée une fois que la version finale du modèle de cadre politique sera établie et approuvée.
GESTION DES RISQUES AU SEIN DE L'ORGANISATION			
3.	66e session du Comité consultatif de contrôle (mars 2024)	●	**Le Comité:** a recommandé que la définition suggérée dans le rapport du Corps commun d'inspection (CCI) intitulé *Examen des dispositifs d'application du principe de responsabilité dans les entités des Nations Unies* (JIU/REP/2023/3) qui porte sur la prévention et la détection de la fraude et de la corruption soit adoptée dans la politique de la FAO. **La FAO:** Cette recommandation a été mise en œuvre, comme l'illustre la nouvelle Politique contre la fraude et autres pratiques relevant de la corruption (circulaire administrative 2024/13).
4.	65e session du Comité consultatif de contrôle (décembre 2023)	●	**Le Comité:** a fortement recommandé que le cadre juridique de la prévention de la fraude datant de 2015 soit mis à jour dans les meilleurs délais et a recommandé d'y inclure des mesures portant sur la séparation des fonctions et les conflits d'intérêts. **La FAO:** Cette recommandation a été mise en œuvre, comme l'illustre la nouvelle Politique de la FAO contre la fraude et autres pratiques relevant de la corruption (circulaire administrative 2024/13).
5.	65e session du Comité consultatif de contrôle (décembre 2023)	●	**Le Comité:** a recommandé que, pour le cadre de gestion des risques de la FAO, le ou les responsable(s) de la gestion des risques soient désignés et que l'on mette l'accent sur un plan d'atténuation, y compris sur le suivi et les mécanismes de remontée de l'information sur les risques et a suggéré que la FAO élabore une feuille de route globale qui permette de parvenir à un cadre de gestion des risques abouti et solide. **La FAO:** L'Équipe de direction centrale a décidé de ne plus attribuer la responsabilité des risques les plus importants aux responsables de la gestion des risques, indiquant que cette responsabilité leur incombait plutôt en tant qu'équipe. Les plans d'atténuation seront perfectionnés pour ce qui concerne les risques prioritaires. Des procédures pour la remontée de l'information sur les risques ont été établies dans la nouvelle politique de gestion des risques au sein de l'Organisation.

● ACHEVÉE			● EN VOIE D'ACHÈVEMENT ● EN COURS
6.	65e session du Comité consultatif de contrôle (décembre 2023)	●	**Le Comité:** a recommandé de renforcer les capacités dans les bureaux de pays et les bureaux régionaux afin de mettre en œuvre et d'intégrer le cadre de gestion des risques en première et en deuxième lignes de défense, en s'appuyant sur les recommandations en matière de mesures d'atténuation formulées par le Bureau de l'Inspecteur général à l'issue de son audit dans ce domaine. **La FAO:** Un programme de formation est actuellement mis en œuvre, la Direction centrale, les responsables régionaux et les chefs d'unité ayant suivi une formation à ce sujet au cours du premier semestre 2024. La formation des représentants de la FAO devrait s'achever au deuxième semestre de cette année.
7.	65e session du Comité consultatif de contrôle (décembre 2023)	●	**Le Comité:** a recommandé de veiller à ce que les nouveaux modèles organisationnels permettent aux bureaux de pays de définir clairement les rôles dans la première et la deuxième ligne de défense, de séparer comme il convient les fonctions et d'élargir, éventuellement, l'appui du Centre des services communs aux bureaux de pays. **La FAO:** Comme indiqué dans le document intitulé *Réseau des bureaux de pays – État des lieux et voie à suivre* qui a été présenté lors des conférences régionales, un ensemble de modèles de bureaux de pays a été élaboré en prenant en compte les rôles et les exigences dans différentes situations, des grands programmes aux petites opérations, et les financements provenant de différentes sources. Un des objectifs de ces structures est de permettre une séparation adéquate des fonctions et de pouvoir mettre en place d'autres mesures d'atténuation lorsque cela est nécessaire en raison de la taille modeste des bureaux.
8.	65e session du Comité consultatif de contrôle (décembre 2023)	●	**Le Comité:** a recommandé que la Division de la FAO numérique et de l'agro-informatique (CSI) produise chaque année, à l'intention de la direction de haut niveau, un rapport sur les problèmes de cybersécurité et les mesures d'atténuation. **La FAO:** La production d'un rapport annuel destiné à la direction de haut niveau est en cours et la première édition, consacrée à 2024, devrait être publiée au premier trimestre 2025.
VÉRIFICATION INTERNE ET ENQUÊTES			
9.	65e session du Comité consultatif de contrôle (décembre 2023)	●	**Le Comité:** a recommandé que la FAO continue de suivre de près les avancées réalisées à l'échelle du système des Nations Unies concernant les dispositions constitutives d'une procédure et de modalités applicables en cas d'allégation de faute visant le chef de secrétariat d'une organisation. **La FAO:** Courant 2024, le Comité consultatif de contrôle a continué d'être informé des débats qui se sont tenus au sein du Comité des questions constitutionnelles et juridiques et du Comité financier et a communiqué des orientations à ce sujet. La question sera présentée pour examen plus approfondi lors des sessions de l'automne 2024 (documents CCLM 121/4, FC 202/14 et FC 202/14 Add.1). Le Comité consultatif de contrôle sera informé au fur et à mesure de l'évolution des débats au sein de ces instances.
FONCTIONS DE DÉONTOLOGIE ET DE MÉDIATION			
10.	55e session du Comité consultatif de contrôle (juillet 2020)	●	**Le Comité:** a recommandé que le Bureau de la déontologie assume la responsabilité de la gestion de la politique relative aux cadeaux. **La FAO:** Le Bureau de la déontologie a présenté, après un nouveau cycle de consultations internes, le projet révisé au Bureau juridique, qui l'examine actuellement en vue de son approbation.
RESSOURCES HUMAINES			
11.	66e session du Comité consultatif de contrôle (mars 2024)	●	**Le Comité:** concernant les efforts actuels de transformation de la fonction des ressources humaines, a recommandé qu'une enquête soit menée auprès du personnel afin de mesurer l'impact des changements et a souligné qu'il était important que les associations représentant le personnel de la FAO participent au processus. Il a recommandé que le changement de culture soit une priorité et fasse l'objet d'une mobilisation active, en particulier au niveau de l'encadrement. **La FAO:** Les préparatifs du lancement de la troisième enquête de satisfaction menée auprès du personnel sont en cours.

● ACHEVÉE			● EN VOIE D'ACHÈVEMENT ● EN COURS
12.	62e session du Comité consultatif de contrôle (octobre 2022)	●	**Le Comité:** a exprimé de nouveau son inquiétude au sujet du nombre de questions dont ont été saisis le Bureau de la déontologie et le Bureau de la médiation par le personnel hors fonctionnaires concernant des inégalités de traitement perçues. **La FAO:** Au sujet des inégalités de traitement perçues, il a été noté que les politiques internes en matière de fautes ayant trait au harcèlement, au harcèlement sexuel et à l'abus de pouvoir, ainsi que la Politique de la FAO en matière de protection des personnes qui dénoncent des irrégularités, s'appliquaient à tout le personnel de la FAO et que tout membre du personnel s'estimant concerné pouvait porter réclamation, quel que soit le type de contrat. Les membres du personnel hors fonctionnaires peuvent avoir accès au Fonctionnaire chargé des questions de déontologie en cas d'allégation de représailles, au Bureau de la médiation à des fins de médiation et de règlement de différend informel et au fonctionnaire chargé des relations professionnelles au sein de la Division des ressources humaines en cas de différend concernant l'évaluation des résultats. Les consultants recrutés au titre de la section 317 du Manuel ont accès aux procédures de recours internes formelles au même titre que les fonctionnaires. Les signataires d'un accord de services personnels recrutés aux termes de la section 319 du Manuel et le personnel national affecté à des projets recruté aux termes de la section 375 du Manuel sont quant à eux autorisés à recourir à la procédure formelle de règlement des différends par l'intermédiaire de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI).
13.	62e session du Comité consultatif de contrôle (octobre 2022)	●	**Le Comité:** a recommandé de rééquilibrer les effectifs en entreprenant des analyses à moyen et long termes des besoins et du financement, et a proposé que certaines activités de planification des effectifs soient simplifiées grâce à une clarification des rôles et des responsabilités des unités concernées et de la Division des ressources humaines. **La FAO:** La FAO continue de suivre les travaux menés au niveau du Conseil des chefs de secrétariat et des Nations Unies concernant la révision des modalités contractuelles et contribuera, le cas échéant, aux discussions de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) à ce sujet. À plus court terme, la FAO a terminé son examen des directives et procédures relatives au personnel international hors fonctionnaires, qui viennent d'être publiées dans le but de rationaliser les procédures et d'améliorer, dans la mesure du possible, les conditions d'emploi et de répondre aux besoins de l'Organisation. À des fins similaires, le plan de travail 2024 comprend un examen analogue qui porte sur les directives et procédures relatives au personnel hors fonctionnaires recruté localement. Des informations actualisées à ce sujet continueront d'être communiquées.

● ACHEVÉE			● EN VOIE D'ACHÈVEMENT ● EN COURS
14.	62e session du Comité consultatif de contrôle (octobre 2022)	●	**Le Comité:** a recommandé à l'Organisation d'investir dans des moyens d'atténuer l'épuisement professionnel et d'aider le personnel à gérer le stress, ainsi que de consacrer des efforts plus soutenus à la prise en compte du racisme, de la discrimination raciale et du handicap dans les politiques de la FAO. **La FAO:** Des investissements ont été réalisés dans la gestion du stress et l'accompagnement psychologique. Le bien-être du personnel demeure une priorité et est pris en compte dans des initiatives telles que le Programme international d'assistance au personnel (*International Employee Assistance Programme* [IEAP]), ainsi que dans les services du Conseiller du personnel. Ces programmes permettent aux membres du personnel de bénéficier de services de soutien gratuits et confidentiels en matière de santé mentale 24 heures sur 24 et viennent appuyer, à l'instar d'autres initiatives décrites ci-après, la Stratégie pour la santé mentale et le bien-être dans le système des Nations Unies. Une manifestation consacrée à la sensibilisation au bien-être, à laquelle les bureaux décentralisés ont participé à distance, s'est tenue au siège, en 2023. La FAO s'efforce de créer un environnement de travail inclusif dans lequel les membres du personnel ont différents profils et points de vue, notamment en veillant à une répartition géographique équitable et à l'équilibre entre femmes et hommes et en recrutant des personnes de différentes cultures ou générations ou parlant des langues différentes, ainsi que des personnes handicapées. L'Organisation est convaincue du bien-fondé de cette diversité dans le cadre de la prise de décision et des pratiques visant à renforcer sa performance globale. La FAO continue de soutenir pleinement plusieurs initiatives du système des Nations Unies et d'y participer, notamment l'Équipe spéciale chargée de la lutte contre le racisme et de la promotion de la dignité pour tous dans le système des Nations Unies, le Groupe de travail sur la diversité, l'équité et l'inclusion, UN-Globe, la Stratégie pour la santé mentale et le bien-être, la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap et le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes. L'espace de travail consacré à l'inclusion du handicap sur la plateforme you@fao fournit aux responsables et autres membres du personnel des orientations et des ressources sur le recrutement de talents et sur la gestion de personnes ayant un handicap.
15.	61e session du Comité consultatif de contrôle (juin 2022)	●	**Le Comité:** est convenu de la nécessité de rationaliser les catégories d'emploi et les modalités contractuelles et a proposé de faire cela en coordination avec les autres entités du système des Nations Unies. **La FAO:** La FAO continue de suivre les travaux menés au niveau du Conseil des chefs de secrétariat et des Nations Unies concernant la révision des modalités contractuelles et contribuera, le cas échéant, aux discussions de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) à ce sujet.
PROGRAMME ET BUDGET			
16.	65e session du Comité consultatif de contrôle (décembre 2023)	●	**Le Comité:** est convenu qu'il fallait que la FAO dispose d'un modèle financier durable et veille à l'équilibre entre le Programme ordinaire et les ressources extrabudgétaires, questions qui sont actuellement examinées au sein des organes directeurs de la FAO. **La FAO:** Le FAO suit de près la situation et les tendances qui ont des incidences sur son portefeuille de financements extrabudgétaires, en particulier au vu du contexte actuel difficile et changeant en matière de mobilisation de ressources. Une des principales initiatives menées pour favoriser une action plus stratégique, plus ciblée et plus cohérente a consisté à établir le Plan d'action pour la mobilisation de ressources. En outre, la FAO met actuellement au point un ensemble de mesures envisageables visant à favoriser davantage la solidité du modèle financier dans le cadre d'un modèle de financement intégré. Une autre grande priorité a consisté à accroître la transparence au sujet des ressources mobilisées en améliorant l'accessibilité des données et le partage d'information et en apportant des éclaircissements aux membres. Un tableau de bord des projets a été élaboré et mis en ligne sur le portail de la transparence qui se trouve sur la page d'accueil du site web de la FAO. En outre, tout au long de l'année 2024, la FAO organisera à l'intention des membres des réunions d'information informelles portant sur le financement de l'action climatique et la mobilisation de ressources en faveur des

● ACHEVÉE			● EN VOIE D'ACHÈVEMENT	● EN COURS
			situations d'urgence et de la résilience. Le Comité financier examinera le document intitulé *Informations actualisées sur l'analyse du financement de la FAO – Risques, possibilités et transparence* (document FC 202/5) afin de donner des orientations supplémentaires.	